
LA FLÛTE



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**
Des gens de coeur et de terre

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

18 JANVIER 2024 - WWW.SAINTE-BRIGIDE.QC.CA



PAGE 2 - INFORMATIONS ET HEURES D'OUVERTURE

PAGE 3 À 9 - NOUVELLES MUNICIPALES

PAGE 10 À 12 - AVIS PUBLIC

PAGE 13 À 15 - ORGANISMES

PAGE 16 - PETITES ANNONCES

PAGE 17 - MINUTE DU PATRIMOINE

PAGE 18 - CALENDRIER DE COLLECTE 2024

Bureau municipal

555, rue Principale
Sainte-Brigide-d'Iberville,
Québec J0J 1X0
T. 450 293-7511

Directrice générale et greffière-trésorière

Christianne Pouliot

direction@sainte-brigide.qc.ca

Secrétaire-réceptionniste

Lynda Ostafichuck

info@sainte-brigide.qc.ca

Adjointe administrative et loisirs

Mélanie Côté-Dumas

stadjointe@sainte-brigide.qc.ca

Bureau de poste Sainte-Brigide-d'Iberville

Madame Sylvie Brosseau 450-293-1016

Régie intermunicipale d'incendie

Madame Irène King au 450-347-5376, poste 28

Heures d'ouverture

<u>Fermé le lundi</u>	<u>Urbanisme</u>
Mardi au vendredi	Mercredi seulement
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Bibliothèque municipale

450-293-4604 poste 1640

Compo-Haut-Richelieu

450-347-0299

Sûreté du Québec

450-310-4141 ou *4141



*Sainte-Brigide-
d'Iberville*
Des gens de coeur et de terre

Le défi château de neige est de retour !

L'édition 2024 se tiendra du 8 janvier au 12 mars

Comment participer :

- Construisez votre château et prenez-le en photo
- Complétez votre inscription au : <https://defichateaudeneige.ca/>
- Envoyez votre photo en format paysage en terminant votre inscription

**Défi
CHÂTEAU
DE NEIGE**

**Du 8 janvier au
12 mars 2024**

DEFICHATEAUDENEIGE.CA

Mot du maire



Comme le veut la coutume, janvier, premier mois de l'année, nous prenons des résolutions. Certains décideront de se remettre en forme ou de perdre du poids. D'autres décideront peut-être d'arrêter de fumer. Pour ma part, j'aimerais vous guider vers la règle des 4 R. Nous vivons dans un monde de surconsommation et de facilité à tout jeter après usage. Chaque petit geste peut faire une différence.

Premier R : **Réparer** cela paraît évident, mais il est tellement plus facile de jeter que de, au moins, tenter de réparer. Même le gouvernement vient d'adopter une loi contre l'obsolescence programmée des objets de tous les jours. Faisons l'effort de faire durer.

Deuxième R : **Réutiliser** nous avons tendance à conserver beaucoup de nos achats même si, plus souvent qu'autrement, ils se retrouvent entreposés dans nos domiciles ou mêmes dans de cubicules d'entreposage en location. Si on pouvait seulement trouver des nouvelles utilisations pour une petite partie de tout ce que nous gardons, nous aurons fait un pas en avant.

Troisième R : **Recycler** tout produit finit par avoir une fin de vie, mais si on pouvait recycler un peu plus et spécialement les plastiques, notre planète s'en porterait mieux. Et c'est même payant en plus, car votre recyclage de la dernière année abaissera votre facture globale du recyclage de plus de \$20 000.

Quatrième R : **Réduire** de façon globale, nous pouvons tendre à réduire notre consommation de biens; simplement en le faisant durer un peu plus longtemps ou en le réparant. Chaque geste fera une différence. Bonne réflexion!

Mais de façon générale, la prochaine année, je vous la souhaite **Bonne et Heureuse** avec toutes les définitions que ces deux mots peuvent prendre.



Mario van Rossum
À votre service!

Tél : 450-522-5418 - courriel : mario.van62@gmail.com



Comptes de taxes 2024

Au cours des prochaines semaines, les comptes de taxes 2024 seront mis à la poste. Les paiements par Internet via votre institution financière et par chèque sont à privilégier.

Vous pouvez effectuer vos paiements par la poste en incluant votre chèque et votre coupon de versement ou rendez-vous au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou déposez votre chèque et le coupon de versement dans une enveloppe cachetée, dans l'une des boîtes de métal situées à l'entrée du bureau municipal.

Merci !



Prévision budgétaire de la construction d'un complexe municipal



Coût net budgétaire construction et services professionnels	10 558 000 \$
PRACIM	(5 070 000) \$
Excédents déjà affectés	(607 117) \$
Total à financer	4 880 883 \$

Sans autres sources de revenus				
Emprunt	<u>35 ans à 7%</u>	<u>35 ans à 5%</u>	<u>25 ans à 7%</u>	<u>25 ans à 5%</u>
Remboursement annuel	376 970 \$	298 084 \$	418 831 \$	346 311 \$
Évaluation imposable 2024	461 309 000 \$	461 309 000 \$	461 309 000 \$	461 309 000 \$
Taux du 100 \$ d'évaluation	0,0817 \$	0,0646 \$	0,0908 \$	0,0751 \$
Immeuble 275 000 \$	224,68 \$	177,65 \$	249,70 \$	206,53 \$

Source de revenus				
Développement domiciliaire 37 500 000 \$				
Emprunt	<u>35 ans à 7%</u>	<u>35 ans à 5%</u>	<u>25 ans à 7%</u>	<u>25 ans à 5%</u>
Remboursement annuel	376 970 \$	298 084 \$	418 831 \$	346 311 \$
Évaluation imposable 2024	498 809 000 \$	498 809 000 \$	498 809 000 \$	498 809 000 \$
Taux du 100 \$ d'évaluation	0,0756 \$	0,0598 \$	0,0840 \$	0,0694 \$
Immeuble 275 000 \$	207,90 \$	164,45 \$	231,00 \$	190,85 \$

Source de revenus		
Projet éolien		
À compter de fin 2027		
Pendant 30 ans indexé	375 000 \$	par année
Remboursement annuel	376 970 \$	
Solde à payer par la Municipalité	1970 \$	par année

Campagne contre le Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle pouvant entrer dans les maisons notamment par les fondations. Il est invisible, n'a pas d'odeur et ne goûte rien. Le radon est la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs. Les fumeurs courent aussi un risque encore plus grand. Au Québec, le radon serait responsable de plus 1 000 décès par an.

En Montérégie, au moins une maison sur cinq a trop de radon. La seule façon de savoir s'il y a trop de radon dans la maison est de le mesurer avec un petit appareil appelé dosimètre. Le moment idéal pour tester le radon est lors de la saison froide. Le dosimètre coûte entre 40 et 60 dollars et peut être acheté sur le site internet de [l'Association pulmonaire du Québec](#) ou de [CAA-Québec](#).

Pour plus d'informations rendez-vous au : www.poumonquebec.ca/environnement/radon



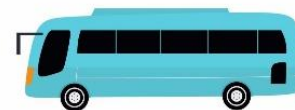
Service de transport collectif intermunicipal

Lundi au vendredi de 8 h à 16 h

Tarif : 6 \$ par aller simple.

Plusieurs possibilités de trajet sur l'ensemble du territoire de Brome-Missisquoi.

Les réservations se font avant midi, la veille du transport au 450-263-7010 ou www.mrcbm.qc.ca/transport/transport-collectif



Défibrillateurs

Les membres du conseil tiennent à vous informer de la disponibilité et localisation des 2 défibrillateurs sur le territoire de la Municipalité, soit :

- Au centre municipal
- Au chalet des loisirs
- Au local du guichet Desjardins (à côté du bureau municipal).



De plus, une application nommée *DEA-Québec* contenant un registre provincial des défibrillateurs au Québec est disponible sur vos appareils mobiles, cette application vous permet de localiser le DEA le plus près en plus de fournir des informations concernant la RCR.

Déneigement des terrains privés

Rappel aux citoyens, la Municipalité ne tolère aucune neige ou glace jetées dans les fossés, la rue et le trottoir, lorsque vous déblayez votre entrée ou votre aire de stationnement, il est recommandé de vous assurer qu'elles restent sur votre terrain.

De plus le fait de transporter de la neige en traversant la voie publique laisse parfois des ondins et peut occasionner des bris ou accident dont vous serez tenu responsable.

Merci de votre collaboration.



Stationnement en période hivernale



La Municipalité tient à vous rappeler qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule, et ce en tout temps sur la rue des Frênes du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement. De plus pour le reste du territoire, cette interdiction est en vigueur entre 23 h et 7 h pour la même période de l'année.

Merci de votre habituelle collaboration.



Guichet automatique Caisse Desjardins

Avis à la population

La Municipalité tient à informer les citoyens que le guichet automatique de la caisse populaire Desjardins avoisinant le bureau municipal sera retiré au mois de février 2024.

Cette décision ne relève pas de la Municipalité, la caisse populaire Desjardins a informé le Conseil du retrait du guichet considérant les statistiques diminuant de l'utilisation de celui-ci.

Merci de votre compréhension

École Notre-Dame-du-Sourire : inscriptions 2024-2025

La période d'inscription se déroulera en présentiel à l'école Notre-Dame-du-Sourire du **12 au 16 février**, de **9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 15 h** ainsi qu'en soirée le 15 février de **16 h à 19 h**.

Préscolaire – Maternelle – 5 ans

L'enfant doit avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre 2024.



Préscolaire – Programme Passe-Partout - 4 ans

L'enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2024. Passe-Partout est un service gratuit de familiarisation à la maternelle offert à tous les enfants et leurs parents. Plus d'information sur notre site Internet <https://www.cssdhr.gouv.qc.ca>

Si l'enfant était inscrit à Passe-Partout 2023-2024, l'inscription à la maternelle se fera en ligne. Sinon, présentez-vous à l'école.

Primaire et secondaire

S'il s'agit d'une nouvelle inscription, présentez-vous à l'école primaire de votre secteur. **Si votre enfant fréquente déjà une de nos écoles, vous pourrez compléter son inscription en ligne à compter du 5 février 2024.**

Documents d'identité officiels requis

1. L'original (grand format) de l'acte de naissance de l'enfant portant le nom des parents.
2. Une preuve de résidence des parents (compte de taxes scolaire ou municipale, compte d'Hydro, document officiel du gouvernement, etc.). *Le permis de conduire n'est pas accepté comme preuve de résidence.*



Maternelle et primaire

Du 5 au 9 février 2024

Année scolaire 2024-2025

Réinscription d'un élève

Pour tous les élèves qui fréquentent déjà une école du CSSDHR



Année scolaire 2024-2025

Réinscription d'un élève

Pour tous les élèves qui fréquentent déjà une école du CSSDHR

Du 12 février au 15 mars 2024

Secondaire



Politique de remboursement

La Municipalité a établi une politique de remboursement des frais d'inscription aux activités sportives ou culturelles pour les enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Un remboursement de 50 % des frais d'inscription d'une activité sportive ou culturelle, non offerte par la Municipalité, et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ par année est applicable pour les enfants âgés de 17 ans et moins. Les enfants d'âge scolaire devront être aux études à temps plein.

Vous pouvez envoyer une copie de votre facture en format PDF au courriel suivant : info@sainte-brigide.qc.ca, ou venir au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La politique de remboursement peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-brigide.qc.ca



Pickleball et Badminton

Toutes les personnes intéressées à jouer au Pickleball et au badminton intérieur dans le gymnase de l'école Notre-Dame-du-Sourire les mardis soir de 19 h à 21 h peuvent s'inscrire ou s'informer auprès de :

M. Michel Bonneau au 514-827-4243.

La saison est débutée depuis le 9 janvier 2024 et se poursuit jusqu'à la mi-avril.



HORAIRE DE LA PATINOIRE 2024 « SI LA TEMPÉRATURE LE PERMET »

OUVERTURE DU CHALET



**Lundi au vendredi
15 h à 20 h**

**Samedi et Dimanche
13 h à 20 h**



JOURNÉE DE NEIGE

ACTIVITÉS GRATUITES

SAMEDI LE 24 FÉVRIER DE 10 H À 16 H

AU PARC YVES-LAROCQUE

SUR PLACE :

– JEUX GONFLABLES

– MASCOTTE

– COLORATION SUR NEIGE

– MAQUILLAGE POUR LES ENFANTS

– BREUVAGES CHAUDS ET COLLATION

– TOUR DE CALÈCHE

– FEU DE FOYER

– MUSIQUE D'AMBIANCE

– BUTTE DE NEIGE ET PATINOIRE

SI LA TEMPÉRATURE LE PERMET



Sainte-Brigide-d'Iberville
Des gens au cœur et de terre

AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2024-402-5
modifiant le Règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2024, le Conseil a adopté le *Règlement numéro 2024-402-5 modifiant le Règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc*.

Le Règlement a pour objet de fixer les tarifs annuels des taxes des services d'égout et d'aqueduc à 100 \$ sur chaque taxe de service afin de financer la réserve pour l'égout et l'aqueduc.

Le règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 9^e jour du mois de janvier 2024.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2024-466
décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2024-466 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024*.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 9^e jour du mois de janvier 2024.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2023-388-2
relatif à l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement, intitulé « *Règlement numéro 2023-388-2 relatif à l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1* ».

Le règlement 2023-388-2 a pour objet de modifier le règlement 2009-388 afin :

- De fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024, une taxe de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ;
- D'établir que la taxe sera, à compter du 1^{er} janvier 2025, indexée.

Le règlement est entré en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a fait paraître à la *Gazette officielle du Québec* le 16 décembre 2023.

Le règlement est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca .

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 9e jour du mois de janvier 2024.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière



Pour votre sécurité, en cas d'incendie, dénaissez vos balcons et autres sorties !



La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à suivre les conseils de sécurité suivants afin de faciliter l'évacuation de votre domicile en cas d'incendie durant l'hiver.

Conseils de sécurité pour les sorties :

- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons et votre terrasse.
- Prévoyez une autre sortie de secours que les portes, comme un balcon ou une fenêtre, et assurez-vous que cette sortie est déneigée et déglacée en tout temps.
- Dégagez vos sorties extérieures des objets encombrants comme les vélos, le barbecue et les meubles de patio.
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver.

Autres conseils de sécurité pour faciliter l'évacuation :

- À l'intérieur de votre domicile, assurez-vous que les voies de sortie, par exemple les corridors et les escaliers, sont dégagées en tout temps d'objets encombrants, tels que les jouets, les chaussures ou les sacs d'école ou de sport.
- Vérifiez que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours sont accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder en utilisant, par exemple, un banc, une chaise ou tout autre meuble.
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie.
- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée. S'ils sont défectueux ou s'ils ont été installés il y a plus de 10 ans, remplacez-les.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'évacuation en cas d'incendie, visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca. Choisissez l'onglet « Sécurité incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.





BIBLIOTHÈQUE

Tel 450.293.4604 *1640

HORAIRE : Hiver

Mardi 10 h à 11 h 30

Mercredi 18 h 30 à 19 h 30

Samedi 10 h à 11 h 30



GRATUIT

« Une lecture amusante est aussi utile à la santé que l'exercice du corps »
Emmanuel Kant

La lecture permet de lutter contre le vieillissement du cerveau, d'améliorer sa mémoire, son empathie, son imagination, mais aussi de prendre une pause...
Alors...

Nos rayons à la biblio foisonnent de nouveaux livres... Venez bouquiner!



NOUVEAUTÉS :

Romans

« Ce que je sais de toi », « Que notre joie demeure », « Son nom sur la liste (J.Grishaw) », « Heureux les fêlés, car ils laissent passer la lumière », « Les héritiers de la Calder Wood » et...

Documentaires

« Qu'est-ce qu'une vie heureuse », « 40 voleurs en carence affective », « Stress au travail vs stress du travail », « Le déclic du fric », « Retrouver l'essentiel », « Le pouvoir de l'amour » ...

Enfants « Les dragons », « 5 dodos pour tout savoir », « Défense d'entrer Filles T.5 », « Encyclopédie Minecraft », « Bouger pour grandir », « Le Petit Prince en musique », « Ti-Guy La Puck T.13 » et...

J'en profite pour **remercier** nos généreuses bénévoles :

Josianne Giguère, **Francesca** Gingras, France Nadeau, **Tim** Sattarath, **Maryse** Vachon et **Laura** Lefebvre.

Une heureuse année 2024 à tous...

Yolande, responsable 514.247.1314



Projet :

« Une naissance... Un livre... »
Gratuit et sans engagement...



Pour souligner l'arrivée à Ste-Brigide de nos nouveau-nées/nés 2024, le comité bibliothèque invite les heureux parents à inscrire leur poupon afin de recevoir un beau livre.

Infos et inscription : 514.755.6521

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Mardi	Aux 2 semaines à l'année.
Récupération	Mardi	Aux 2 semaines à l'année.
Compostage	Vendredi	Aux 2 semaines.
Gros rebuts	6 Février 2024	Une fois par mois.

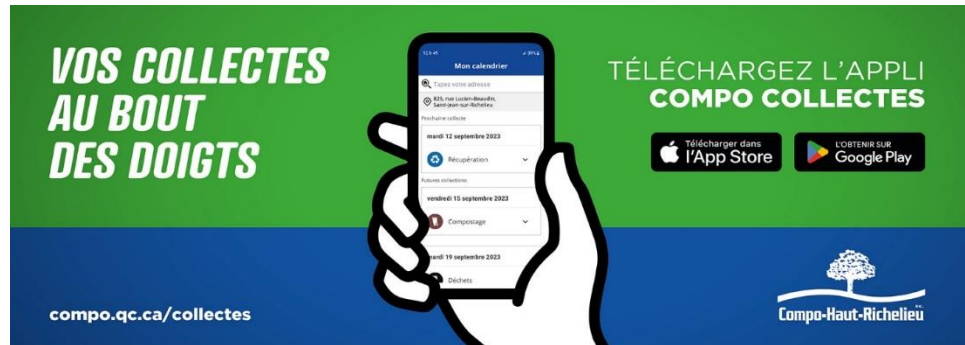
NOUVEAUTÉ : Application Compo Collectes

Téléchargez notre toute nouvelle application sur votre téléphone ou votre tablette pour :

- Avoir accès à votre calendrier de collectes partout et en tout temps
- Recevoir des notifications à l'avance pour ne plus jamais oublier de mettre le bon bac en bordure de rue avant 7h les jours de collectes.

Disponible via l'App Store d'Apple et le Google Play store.

Il est aussi possible de télécharger et d'imprimer le calendrier via le site web à compo.qc.ca/collectes




CENTRE DE DÉPANNAGE

Le centre de dépannage de Ste-Brigide procèdera à sa vente de vêtements et accessoires usagés le 10 février 2024. De 8 h 30 à 11 h 30 au centre municipal, 510 9^e Rang, Ste-Brigide. Adrienne Daigneault 450 293-3527

Accueil lors du décès d'un membre de votre famille

Les bénévoles du centre de dépannage vous rappellent qu'ils offrent aux familles dans le deuil le service de traiteur pour un buffet lors des obsèques d'un résident de Ste-Brigide et ce à prix très abordable et s'occupent d'accueillir les familles au centre municipal.



Bonjour à tous,

Les membres du C.A. désirent vous offrir leurs meilleurs vœux pour la Nouvelle Année 2024. Nous vous souhaitons que cette année vous apporte la santé, le bonheur et la réussite de vos projets.



Notre sortie St-Valentin sera le dîner du mercredi 14 février à **12 h** au **Pub l'autre Bar d'la rue** situé au 188 rue Principale Est à Farnham. Il faut réserver votre place au plus tôt.

Notre dîner mensuel sera au resto Ben & Florentine de l'Ange-Gardien à 11 h 30, le mercredi 21 février prochain.

Nous vous invitons toutes et tous à vous joindre à notre association en communiquant avec la Présidente France Michaud, tél. 450-293-4147 ou la Secrétaire-Trésorière Denise Leduc, tél. 450-293-7133.

Au plaisir de vous rencontrer très bientôt!
Marie-Thérèse Hébert, responsable de la publicité Afeas Ste-Brigide



CERCLES DES FERMIERES

Les membres du Cercle de Fermières désirent transmettre à tous les résidents une année remplie de santé, bonheur et joie. Et pourquoi pas l'arrivée de nouveaux commerces à Ste-Brigide.

La prochaine réunion aura lieu au local e 12 février à 13 h portez un symbole de la St-Valentin La danse et le tissage sont en cours... À venir: formation sur tricoteuse circulaire à bas.

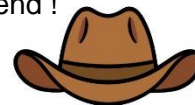
Vous désirez vous joindre à notre belle association contactez- moi.
Carmen Gagnon Présidente 450-293-2483



LA MESSE COUNTRY EST DE RETOUR

Venez chanter avec la chorale dimanche 28 janvier à 10 h 30. On vous attend !

ONCTION DES MALADES



Samedi	10 février	16 h	Saint-Romuald
Dimanche	11 février	9 h 15	Saint-Romuald
Dimanche	11 février	10 h 30	Sainte-Brigide

Soyez tous les bienvenus !

POUR UN SOURIRE

« À la fête des Rois, l'Épiphanie, j'ai trouvé la fève dans la galette en croquant dedans. Du coup, demain je vais chez le dentiste chercher ma couronne... »

PENSÉE DU MOIS

Offerte par le comité de liturgie et Myriam Nadeau au 293-4924.
En 2024 si l'on disait, en sortant d'un endroit : « J'enfile un sourire et j'arrive ! »



DATE À RETENIR



Prochaine séance du Conseil municipal :

Le lundi 5 février 2024 à 20 h, à la salle du Conseil, au sous-sol du bureau municipal.

Prochaine séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

Le mardi 20 février 2024, à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour soumettre une annonce :

Pour les organismes, la date limite pour faire parvenir vos publications est **le 7 février 2024 avant 16 h**. Vous pouvez apporter vos publications au bureau municipal en format Word ou nous les faire parvenir par courriel à stadojointe@sainte-brigide.qc.ca.

Pour toutes personnes désirant publier une annonce afin d'offrir des services, des activités, ou autre publication dans le bulletin municipal, vous devez transmettre vos textes à info@sainte-brigide.qc.ca en format Word et venir effectuer votre paiement au plus tard **le 7 février 2024 avant 16 h**. La Flûte est publiée et distribuée la 3^e semaine de chaque mois.

Prix selon le format : la ligne - 1 \$, ½ page - 20 \$, 1 page - 40 \$

Information : 450-293-7511 poste 0.



PETITES ANNONCES



Prenez le contrôle de votre Internet
avec
l'application
IHR WIFI

Gratuite avec le GigaSpire Blast



Vérifiez la disponibilité
à votre adresse!



☎ 450 346-0057 | Sans frais: 1 888 346-0057
Toll free:

ihrtelcom.com



Minutes du patrimoine. Rôle des auberges et des cabarets dans la colonie et l'Auberge Murray.

AUBERGE: autrefois, maison très simple, généralement à la campagne, où l'on trouvait à manger et à se loger en payant (Petit Robert).

CABARET: établissement où l'on sert des boissons (Petit Robert).

Anciennement, tout comme aujourd'hui, les débits de boisson et les auberges jouaient un rôle important dans la vie sociale. Ces lieux de rencontre étaient faciles d'accès; on pouvait y jouer au billard ou aux quilles, perdre de l'argent dans des jeux de hasard et même se battre.

C'est le 19 septembre 1648 que Jacques Boisdon (nom prédestiné) reçoit le privilège d'ouvrir un commerce de pâtisserie et d'hôtellerie à Québec. Entre 1648 et 1760, la ville de Québec possède 262 établissements; soit un pour 100-130 habitants. En dehors des villes, chaque village a son auberge ou cabaret. Souvent les deux établissements sont sous le même toit. Ces auberges étaient mal vues par les curés. On les disait lieux de prostitution, de bagarre et d'ivrognerie. Pouvait être hôtelier-aubergiste et cabaretier un peu tout le monde, il y avait peu de professionnels.

C'était souvent une maison familiale qui faisait office d'auberge. La participation de tous les membres de la famille était requise, les repas servis étaient ceux de tous les jours. La contribution de l'épouse était importante. Même si le permis était au nom du mari; dans la colonie française, 15 % des hôteliers étaient des femmes, un peu moins à Montréal.



Beaucoup de règlements régissaient ces établissements. Entre 1663-1749, plus ou moins 34 de ces règlements furent promulgués. Ils touchaient des groupes spécifiques : soldats, travailleurs des chantiers navals... Le principal règlement précise : obligation d'une permission écrite pour tenir un cabaret. Il était aussi fait mention d'interdiction de vente d'alcool en dehors des heures permises, comme pendant les offices religieux. Il était également interdit de s'approvisionner au marché dès son ouverture pour éviter de s'approprier les denrées avant la population (1).

Les auberges en ces temps de colonisation étaient des places recommandées par la loi. On y trouvait gîte, repas, spiritueux, etc. L'aubergiste apparaît comme un homme public. En 1824, une loi dite des auberges autorisait d'ériger cinq auberges dans la seigneurie de Monnoir. Une au Grand-Bois de la Montagne, une à la rivière des Hurons, deux à Sainte-Marie-de-Monnoir, une sur le chemin de Maska de la montagne Sainte-Thérèse à Farnham. Patrick Murray reçut le mandat d'ouvrir cette dernière à quelques arpents de la rivière du Sud-Est.

Luc Lewis, Société du Patrimoine.


VISITEZ LE SITE DE LA SOCIÉTÉ : PATRIMOINESAINTE-BRIGIDE.ORG

Calendrier 2024 SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

R Récupération

C Compostage

D Déchets

 Gros rebuts non valorisables


 Feuilles

✓ Acceptés : matelas, divan, tapis, toiles

⊗ Refusés : meuble de bois, toilette, etc.

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
		R				
7	8	 D	9	10	11	C
14	15	R	16	17	18	19
21	22		D	23	24	C
28	29	R	30	31		

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	 D	6	7	8	C
11	12	R	13	14	15	16
18	19		D	20	21	C
25	26	R	27	28	29	

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	 D	5	6	7	C
10	11	R	12	13	14	15
17	18		D	19	20	C
24/31	25	R	26	27	28	29

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
	1	 D	2	3	4	C
7	8	R	9	10	11	C
14	15		D	16	17	C
21	22	R	23	24	25	C
28	29		D	30		

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	C
5	6	R	7	8	9	C
12	13	 D	14	15	16	C
19	20	R	21	22	23	C
26	27		D	28	29	C

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	R	4	5	6	C
9	10	 D	11	12	13	C
16	17	R	18	19	20	C
23/30	24		D	25	26	C

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
	1	R	2	3	4	C
7	8	 D	9	10	11	C
14	15	R	16	17	18	C
21	22		D	23	24	C
28	29	R	30	31		

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	C
4	5	 D	6	7	8	C
11	12	R	13	14	15	C
18	19		D	20	21	C
25	26	R	27	28	29	C

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	 D	3	4	5	C
8	9	R	10	11	12	C
15	16		D	17	18	C
22	23	R	24	25	26	C
29	30					

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		 D	1	2	3	C
6	7	R	8	9	10	C
13	14		D	15	16	C
20	21	R	22	23	24	C
27	28		D	29	30	31

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					C	1
3	4	R	5	6	7	C
10	11	 D	12	13	14	C
17	18	R	19	20	21	C
24	25		D	26	27	C

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	R	3	4	5	6
8	9	 D	10	11	12	C
15	16	R	17	18	19	20
22	23		D	24	25	C
29	30	R	31			

C BRUN'O : Collecte chaque semaine jusqu'en novembre.

C BRUN'O : Collecte aux 2 semaines jusqu'en mars.